



Nombre de Conseillers
En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27

Délibération n° 26.04.05

OBJET

**TARIFS DES
CONCESSIONS
CIMETIÈRE**

RAPPORTEUR
MME CHAGNAT

Date d’Affichage
26 juin 2026

**Transmission en
Préfecture**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 juin 2026

Le jeudi 25 juin 2026, le Conseil municipal de la commune de Boissise-le-Roi s’est réuni salle du Conseil à la Mairie de Boissise-le-Roi, après convocation légale du 18 juin 2026, sous la Présidence de Madame Véronique CHAGNAT, Maire.

Conformément à l’article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame Rosa DEBBABI** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l’unanimité des membres présents.

Membres présents :

Mme CHAGNAT, Mme DEBBABI, M. CERVO, M. MILLERAT, Mme PHILIPPE, M. SANTOS, Mme POULAIN-DUFOUR, M. SEIGNANT, M. MOUSSET, M. FERNANDES, Mme RUELLE, M. GRANDVILLEMIN, Mme THOMASSIN, M. SEGALA, M. OUDOIRE, M. MINNITI, M. SALL, M. BRETTE, Mme FERNANDES, M. MONIN, Mme PATTIER, Mme WAGNIES, Mme ROUSTEAU.

Membre excusé :

Mme THOMAS (pouvoir à Mme CHAGNAT), Mme DA FONSECA (pouvoir à M. MONIN), Mme MAINGAULT (pouvoir à Mme RUELLE), Mme VELOSO (pouvoir à Mme DEBBABI).

Exposé des faits

Il est rappelé que le tarif des concessions au cimetière a été fixé par délibération en date du 15 juin 2023.

Il est proposé une revalorisation de ces tarifs comme suit :

TYPE DE CONCESSIONS	TARIFS ACTUELS	PROPOSITION
Concession 15 ans	428 €	440 €
Concession 30 ans	589 €	607 €
Concession 50 ans	856 €	882 €
Cavurne 15 ans	214 €	220 €
Cavurne 30 ans	375 €	386 €
Cavurne 50 ans	535 €	551 €
Columbarium 15 ans	642 €	661 €
Columbarium 30 ans	1263 €	1300 €
Columbarium 50 ans	1498 €	1543 €

Le montant des frais de dispersion dans le jardin du souvenir est fixé à 50 €.

Décision

VU l’article L 2223-13 du CGCT relatif aux concessions dans les cimetières,

VU l’article L 2223-14 du CGCT relatif aux types de concession,

VU l’article L 2223-15 du CGCT relatif à la tarification des concessions,

VU la délibération du 15 juin 2023,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (1 abstention de M. MINNITI),

FIXE comme ci-dessus, à compter du 1^{er} juillet 2026, les tarifs des concessions au cimetière.

ADOPTÉ à la majorité des membres présents et représentés.



Pour extrait conforme
A Boissise-le-Roi, le 26 juin 2026
Le Maire,

Véronique CHAGNAT

REÇU EN PREFECTURE

le 26/06/2026

Application agréée E-legalite.com